

LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Actualisation des tarifs communaux 2023 – Restauration scolaire.

Madame, Monsieur,

Considérant l'inflation sur les denrées alimentaires et l'incidence significative sur le prix de certaines matières premières, le Conseil Municipal a décidé de faire évoluer les tarifs communaux du restaurant scolaire et ce à compter du 1^{er} mars 2023.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} février 2023, il a été voté les tarifs suivants :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2022/2023 (à compter du 1 ^{er} Mars 2023)					
Quotient familial	< 600	De 600 à 900	De 800 à 1099	De 1100 à 1500	> 1500
Enfants de Savigné	2,90 €	3,26 €	3,68 €	3,94 €	4,18 €
Enfants hors commune	3,58 €	3,97 €	4,59 €	4,97 €	5,23 €
Repas occasionnel	4,69 €	5,27 €	5,96 €	6,37 €	6,75 €
Adultes	5,98 €	6,04 €	6,15 €	6,26 €	6,49 €
Personnel communal	4,62 €	4,67 €	4,75 €	4,84 €	4,95 €
Amende pour retard de paiement (délibération du 25 juin 2009) :					
- 10 € pour les sommes dues inférieures à 50 €.					
- 20 € pour les sommes dues supérieures à 50 €.					

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de votre compréhension.

Le Maire,
Isabelle LEMEUNIER

